



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E5904

VALABLE JUSQU'AU 25/06/2027

ÉDITÉ LE

29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1988

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 20/11/2024
160 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 88B1571

Siret : 348 081 530 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 7123262

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247001/001 335269

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247001/001 335269

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : ALIBERT ET FILS

LE PRIEURE
4 CHEMIN DE LAVERNOSE
31410 LONGAGES

Téléphone : 05 61 87 47 16

Fax : 05 61 87 23 66

Portable :

Site Internet : <http://alibert-sa.fr>

E-mail : thierry.teissier@alibert-sa.com

Responsabilité légale :

AGST (519 116 081) / ALIBERT THIERRY PRÉSIDENT / ALIBERT SEBASTIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 86

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/03/2025
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.